

Personne de contact :

Jean-François Leblond
Secrétaire communal adjoint
jean-francois.leblond@differdange.lu
Téléphone : 58 77 1 – 1218
Fax : 58 77 1 – 1210

**Aux membres du Conseil communal de
la Ville de Differdange**

Objet : convocation à la séance du conseil communal du 27 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le vendredi 27 septembre 2024, à 8.00 heures, dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Differdange avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

Séance publique :

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Premier discours de la nouvelle conseillère communale.
- 3) Nouveau tableau de préséance du conseil communal.
- 4) Finances communales :
 - a) 1^{re} modification ordinaire de l'exercice 2024 ;
 - b) diverses augmentations/diminutions de crédits extraordinaires ;
 - c) fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2025 ;
 - d) fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2025.
- 5) Projets communaux :
 - a) Montée du Wangert et du Haut Wangert – réaménagement, article budgétaire 4/624/221313/12010, devis actualisé ;
 - b) Aalt Spidol – confection d'une tranchée, article budgétaire 4/121/221311/24020, devis ;
 - c) décomptes de travaux : élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage 4/520/222100/12019 ; réaménagement de la rue Belair et de la rue Pasteur – travaux d'infrastructures et de réseaux 4/624/221313/18012 ; réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre la route de Bascharage et le 'Hahneboesch' 4/624/221313/19036 ;
- 6) Plan d'aménagement général et projets d'aménagement particuliers :
 - a) modifications ponctuelles du PAG à Differdange – saisine du conseil communal suivant article 10 de la loi du 19 juillet 2014 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – concernant

Convocation à la séance du conseil communal du 27 septembre 2024

- la suppression partielle de la protection communale dans le cas de la construction localisée à Differdange sur la parcelle 181/10115 (n°14, rue Pütz) ;
 - le classement d'une zone spéciale 2 (SPEC-2) et l'adaptation des coefficients du PAP NQ « NIO2 – Tëschent Lauterbännchen » afférent ;
 - le classement de la parcelle 2400/8407 ainsi que d'une partie de la parcelle 2546/8405 en tant que ECO-c1 au lieu-dit « rue Pierre Gansen » ;
 - le classement de la parcelle 767/9815 en tant que zone HAB-1 et de la parcelle 767/9816 en tant que REC-1 au lieu-dit « rue des Jardins » ;
 - le classement de la parcelle 1304/9552 ainsi que d'une partie de la parcelle 1304/9706 en tant que zone BEP le long de la rue Emile Mark ;
 - la levée du secteur protégé de type « environnement construit – façades à conserver » sur les bâtiments n°2 et n°2A, Grand-Rue à Differdange ;
 - le classement de la parcelle 2903/9657 en tant que zone HAB-1 au lieu-dit « route de Pétange » ;
- b) modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier dénommé « Zwësche Lauterbännchen » concernant des fonds sis à Niederkorn, présentée par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la Ville de Differdange.
- 7) Enseignement fondamental :
- a) organisation scolaire 2024-2025 – adaptation de l'horaire de la classe en forêt ;
 - b) plan d'encadrement périscolaire (PEP) 2024/2025 – adaptation de l'horaire de la classe en forêt.
- 8) Structures d'accueil : règlement d'ordre interne adapté pour la maison relais en forêt.
- 9) Ecole de Musique :
- a) règlement d'ordre interne destiné aux élèves, parents et représentants légaux des élèves ;
 - b) règlement d'ordre interne destiné aux enseignants ;
- 10) Office social de Differdange : compte de l'exercice 2022.
- 11) Personnel communal : organigramme – créations de postes aux services scolaire, SEA et urbanisme.
- 12) Actes et conventions :
- a) *Climate City Contract* – validation du plan d'action pour la neutralité climatique à l'horizon 2030 de la Ville de Differdange ;
 - b) contrat de réservation avec Immo-Constructions 5 S.A. pour une vente en futur état d'achèvement concernant des logements pour étudiants situés av. de la Liberté (ancien Monopol) à Differdange ;
 - c) résiliation d'un commun accord avec effet du 31 décembre 2024 du contrat de projet PPP datant du 9 février 2011 et portant sur le stade municipal ainsi que le parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn ;
 - d) 1^{er} avenant au bail emphytéotique avec la LUNEX University of Health, Exercice and Sports ;
 - e) contrat de bail avec la société Collé S.A. pour la location d'un parking provisoire à Niederkorn ;
 - f) contrat de bail et d'exploitation d'unités d'hébergement avec Simpleviu S.à r.l. concernant les maisons adjacentes au gîte à Lasavage ;
 - g) contrats de bail pour des logements locatifs à Differdange établis suivant les dispositions relatives au logement abordable – maisons sises à Oberkorn, 61, rue de la Métallurgie et 31, rue des Champs ;
 - h) contrat de bail et avenants concernant des espaces de création au 1535° Creative Hub ;

Convocation à la séance du conseil communal du 27 septembre 2024

- i) contrat de bail concernant le local commercial (ancienne agence bancaire) situé coin 52, avenue J.-F. Kennedy / 2, avenue Charlotte à Differdange ;
 - j) convention avec le Luxembourg Center for Circular Economy s.à r.l. – SIS en relation avec l'exposition temporaire « The Mud » ;
 - k) convention signée avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg relative à la préparation de repas par cuisine de production de la Maison Relais aux élèves du Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme à l'École des Garçons d'Oberkorn ;
 - l) avenant au pacte communal du vivre-ensemble interculturel signé avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg ;
 - m) 1^{er} avenant à la convention avec la S.à r.l. – SIS Youth & Work ;
 - n) 1^{er} avenant à la convention avec l'État, représenté par le Ministre de la Culture, relative à la participation financière au Sonotron ;
 - o) 2^{ème} avenant au contrat de bail avec l'Office social concernant la mise à disposition de locaux au Centre Médico ;
 - p) 2^{ème} avenant au contrat de bail commercial de courte durée d'un local « pop-up store » au n° 3 rue du Parc Gerlache à Differdange ;
- 13) Intention de classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble de la sous-station électrique, inscrit au cadastre de la Ville de Differdange, section B, numéro 2840/8953 – avis.
- 14) Règlements communaux :
- a) adaptation/ajouts au sein de la grille tarifaire du complexe aquatique Aquasud ;
 - b) règlements temporaires de circulation.
- 15) Syndicats de communes :
- a) changement de certains délégués représentant la Ville de Differdange ;
 - b) répartition du contingent en heures supplémentaires par conseil communal à la suite de l'augmentation des heures de congé politique.
- 16) Changements au sein des commissions consultatives et des groupes de travail.

Séance non-publique :

- 1) Office social de Differdange : validation des engagements de deux assistants sociaux, d'un employé communal appartenant au groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, ainsi que d'un salarié dans la carrière C4 – avis.
- 2) Personnel communal :
 - a) nominations définitives de fonctionnaires communaux accompagnées de demandes de réduction de stage ;
 - b) nomination provisoire d'un fonctionnaire appartenant au groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières d'agent municipal ;
 - c) nomination d'un employé communal appartenant au groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du département du vivre-ensemble ;
 - d) décision de principe dans le cadre d'une mesure disciplinaire ;
 - e) démission d'un fonctionnaire communal.
- 3) Personnel enseignant : ratification de l'occupation des postes des listes 2 des instituteurs et chargés de cours.

Convocation à la séance du conseil communal du 27 septembre 2024

Préalablement à la séance, à 7h30, il sera procédé aux assermentations de Madame Caroline Huberty comme nouvelle conseillère communale du parti « LSAP » ainsi que d'un fonctionnaire communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Jean-François LEBLOND

pour le secrétaire communal empêché,
le secrétaire adjoint

Guy ALTMEISCH

le bourgmestre